

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 25 janvier 2018 fixant la composition
du conseil supérieur de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1736077A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3321-5 à R. 3321-6 relatifs au Conseil supérieur de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante jusqu'au 30 juin 2018 :

- M. le général de corps d'armée Renaud Hervé, Gérard, Alain.
- M. le général de corps d'armée Loubès Jean-Marc, François.
- M. le général de corps d'armée Morterol Thibault.
- M. le général de corps d'armée Gieré François, Albert.
- M. le général de corps d'armée Jockers Bruno, Marcel-Auguste.
- M. le général de corps d'armée Labbé Michel, Hubert, Robert.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} août 2017 fixant la composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 janvier 2018.

Le ministre d'État et par délégation :

*Le préfet, directeur de cabinet
du ministre de l'intérieur,*

S. FRATACCI